

Objectifs

- Connaître les méthodes et applications des économies d'énergie et des énergies renouvelables accessibles et adaptées aux coopératives agricoles.
- Déterminer la rentabilité économique des opérations. Connaître les aides financières accessibles.
- Savoir à qui s'adresser pour mener à bien son étude ou son projet

Programme

1. Les trois axes d'amélioration de la performance énergétique

- Sobriété,
- Efficacité,
- Substitution

2. Présentation du contexte règlementaire et légal. Les aides accessibles

3. Méthodologie d'audit énergétique

- Connaître ses consommations d'énergie
- Connaître ses usages de l'énergie
- Diagnostiquer les faiblesses
- Proposer des améliorations
- Bilan économique (dont aides accessibles)

4. Étude de cas

5. Les principales énergies renouvelables : principes et applications.

6. Pour aller plus loin : Documentations, Organismes, Associations, Entreprises, accueil de stagiaires

Méthodes pédagogiques & documents remis

Outils : Diaporama, paper board, documents internes

Méthodes pédagogiques : Exposés théoriques, Présentation, cas pratique, discussions

Document remis : Livret stagiaire.

Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'émargement et attestation de formation

Moyens évaluation des connaissances : exercices et cas pratiques et/ou questionnaire d'évaluation

TARIFS

TARIFS			
Administrateurs	Adhérent	Éligible Vivea	285€ HT / jour / Stagiaire + 115€ HT/jour / stagiaire pris en charge par Vivéa
		Non éligible Vivea	400€ HT /jour / Stagiaire
	Non Adhérent	Éligible Vivea	385€ HT / jour / Stagiaire + 115€ HT/jour / stagiaire pris en charge par Vivéa
		Non éligible Vivea	500€ HT /jour / Stagiaire
Salariés	Adhérent	400€ HT /jour / Stagiaire (plan de formation)	
	Non Adhérent	500€ HT /jour / Stagiaire (plan de formation)	

Intervenante

Christophe JEAN

Ingénieur Conseil en Thermique de Bâtiment et Energies Renouvelables.

Chargé d'enseignement vacataire à l'Université d'Avignon

Public ciblé

Salariés : Directeur / Responsable technique / Responsable Qualité / Environnement

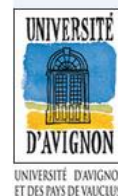
Administrateurs :

Président et membre du conseil d'administration

Date et Lieu

Jeudi 14 février 2019

Salon de Provence



Bulletin d'inscription

À retourner à : ldupin@coopdefrance-alpesmediterranee.coop avant **le 24 janvier 2019**

Entreprise/Coopérative :

Adresse :

Code postal : Ville :

Personne à contacter au sein de la coopérative :

Fonction :

Téléphone : EMail :

Les économies d'énergie au sein de sa coopérative

Stagiaire	Statuts
Non :	<input type="checkbox"/> Salarié adhérent
Prénom :	<input type="checkbox"/> Salarie non adhérent
Fonction :	<input type="checkbox"/> Administrateur Adhérent Éligible Vivea : Code postal du domicile : Date de naissance :
.....	<input type="checkbox"/> Administrateur Adhérent Non Éligible Vivea
Mail :	<input type="checkbox"/> Administrateur Non Adhérent Éligible Vivea : Code postal du domicile : Date de naissance :
.....	<input type="checkbox"/> Administrateur Non Adhérent Non Éligible Vivea

Facturation de la formation :

- A votre entreprise
- A votre OPCA (pour les salariés)
- Nom et adresse à qui envoyer la facture :

.....

Cachet

.....

Nom et qualité du signataire

.....

Fait à..... Le/...../....

Signature :

Formation : conditions générales de vente ¹

Coop de France Alpes Méditerranée se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session, si le nombre d'inscriptions est insuffisant. L'envoi par mail de la convocation, une semaine avant la session, tient lieu de confirmation. Dans le cas où un stagiaire ne peut participer à la formation pour un cas de force majeure (maladie, accident, décès dans la famille attesté par écrit), le contrat de formation est résilié. Dans les autres situations, en cas de désistement dans la semaine précédant le stage ou d'absence au stage, 100 % du coût sera facturé à l'entreprise. La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation des conditions générales de vente.

¹ Ces conditions complètent les conditions générales de vente de Coop de France Alpes Méditerranée, qui sont systématiquement communiquées à tout adhérent qui en fait la demande.